

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 990938 – ASA 41/10/99

Information complémentaire sur l'EXTRA 162/99 (ASA 41/09/99 du 16 novembre 1999)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT

VIÊT-NAM

Nguyen Thi Hiep, ressortissante canadienne

Londres, le 13 décembre 1999

Amnesty International a appris que Nguyen Thi Hiep ne risquait plus d'être exécutée dans les prochains jours du fait que les autorités s'apprêteraient à examiner de nouveaux éléments en relation avec cette affaire.

Nguyen Thi Hiep a été condamnée à mort en mars 1997 pour avoir fait la contrebande d'héroïne.

Aucune action complémentaire n'est requise pour l'instant de la part du réseau des Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux d'entre vous qui ont envoyé des appels en faveur de cette femme.

*Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*